

Bulletin de souscription pour la restauration de la "Nonna"



Les dons faits à l'association "Nonna école de la mer" sont déductibles :

• De l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite globale de 20% du revenu imposable.

Exemple : un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt

• De l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires. Exemple : un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus afin de pouvoir bénéficier des avantages accordés par la loi sur les donations aux associations reconnues d'utilité publique.

Nom ou Raison sociale (pour les entreprises, artisans, associations ...) :

.....

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

e-mail :@.....

Fait un don de : euros

en chèque, libellé à l'ordre de *l'association " Nonna école de la mer"*.

Bulletin de souscription et chèque à envoyer à :

Nonna école de la mer 44 rue de lourmel– 75015 paris

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.